

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PUISAYE FORTERRE

PROPOSITION TARIFAIRE ACCUEILS DE LOISIRS à compter du 1^{er} septembre 2024

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS AVEC ATL CAF COMPRISE *

Tranches QF	QUOTIENT FAMILIAL*	DEMIE JOURNEE SANS REPAS			DEMIE JOURNEE AVEC REPAS			JOURNEE AVEC REPAS			FORFAIT SEMAINE			HORS TERRITOIRE CCPF*
		1ER ENFANT	2E ENFANT	3E ENFANT ET +	1ER ENFANT	2E ENFANT	3E ENFANT ET +	1ER ENFANT	2E ENFANT	3E ENFANT ET +	1ER ENFANT	2E ENFANT	3E ENFANT ET +	
T1	-400 €	3,85	3,47	3,08	6,50	5,85	5,20	7,35	6,62	5,88	27,00	24,30	21,60	+10%
T2	-550 €	4,40	3,96	3,52	7,00	6,30	5,60	7,85	7,07	6,28	30,00	27,00	24,00	+10%
T3	-700 €	4,95	4,46	3,96	7,70	6,93	6,16	8,50	7,65	6,80	33,00	29,70	26,40	+10%
T4	-850 €	6,05	5,45	4,84	10,20	9,18	8,16	12,00	10,80	9,60	39,00	35,10	31,20	+10%
T5	-1 050 €	6,60	5,94	5,28	10,70	9,63	8,56	13,50	12,15	10,80	45,00	40,50	36,00	+10%
T6	-1 350 €	7,15	6,44	5,72	11,20	10,08	8,96	15,00	13,50	12,00	52,00	46,80	41,60	+10%
T7	-1 700 €	7,70	6,93	6,16	11,70	10,53	9,36	17,00	15,30	13,60	60,00	54,00	48,00	+10%
T8	1700€ ET +	8,25	7,43	6,60	13,00	11,70	10,40	19,00	17,10	15,20	70,00	63,00	56,00	+10%

Le prix des sorties est inclus dans les tarifs.

Le coût des repas (sauf demi-journée sans repas) est intégré dans les tarifs excepté pour les sorties où les familles doivent fournir un pique-nique aux enfants (Animare et Forterre). Le pique-nique est fourni par le cl de Pourrain.

*Le quotient familial représente les ressources mensuelles des familles (revenus annuels imposables / 12 mois / nombre de part du foyer)

Le tarif dégressif pour les familles s'applique dès lors qu'un accueil simultané de plusieurs membres d'une même fratrie est effectué : le 1^{er} enfant est facturé sur le tarif 1^{er} enfant, le deuxième sur le tarif 2^e enfant...

Une baisse de 10% du tarif est donc effectuée pour le 2^e enfant et de 20% pour le 3^e enfant ou plus d'une même fratrie qui est accueilli simultanément.

A compter du 3^eme enfant, le tarif 3^e enfant et + s'applique à tous les enfants supplémentaires de la fratrie.

Toute absence non justifiée par un certificat médical ou indiquée 48h avant la présence prévue sera facturée sur la base du tarif en vigueur.

Le tarif forfait semaine ne s'applique que pour 5 jours de présence sur une même semaine.

*Les aides financières de la CAF et de la MSA sont intégrées pour l'ensemble des tranches tarifaires (coût de fonctionnement basé en moyenne à 4€ par heure enfant).
L'amplitude d'ouverture journalière est d'environ 11h30 (moyenne entre les différents accueils).

*Les familles hors territoire concernent les familles qui n'habitent pas le territoire de la Communauté de communes. Ne sont pas considérés comme hors territoire, les enfants en vacances dans leurs familles (grands-parents...) habitant sur le territoire et les enfants n'habitant pas sur le territoire mais étant rattaché à l'école du secteur ou ayant un parent qui travaille sur le territoire.

TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS DE FORTERRRE

		HEURE		
Tranches QF	QUOTIENTS	1ER ENFANT	2E ENFANT	3E ENFANT
T1	-400 €	0,94	0,90	0,84
T2	-550 €	1,04	1,00	0,94
T3	-700 €	1,10	1,04	1,00
T4	-850 €	1,30	1,14	1,10
T5	-1 050 €	1,40	1,24	1,20
T6	-1 350 €	1,54	1,34	1,30
T7	-1 700 €	1,70	1,40	1,34
T8	1700€ ET +	1,90	1,50	1,44

Le goûter est fourni.
Toute heure commencée sera facturée à compter de l'heure d'arrivée de l'enfant.

Pas de tarif hors territoire car les enfants concernés fréquentent l'école et ne peuvent s'inscrire ailleurs.

Les sanctions financières aux familles :

- a. Retard familles après la fermeture officielle de la structure le soir: 15€ les 15 minutes (tout quart d'heure débuté est dû)
- b. Absence d'inscription et obligation de récupération par le centre 10€/jour de non inscription
- c. Impact annulation dernière minute navette sans justificatif : 10€
- d. Dégradations matériels facturées à la famille en fonction de l'estimation de du prix et de la vétusté.